

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 05 JUIN 2023

Nb de membres en exercice : 29  
Présents : 24  
Absents excusés ayant donné  
pouvoirs : 4  
Absent : 1  
  
Votants : 28

Le cinq juin deux mille vingt-trois à dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la Commune de Douvaine se sont réunis à l'Hôtel-de-Ville de Douvaine sous la présidence de Madame Claire CHUINARD, Maire, après avoir été dûment convoqués par écrit le 30 mai 2023.

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché en Mairie et sur les panneaux officiels de la Commune le 30 mai 2023.

**Présents** : Mme CHUINARD Claire - *Maire*, Mme CHOLLET Angèle Lucette, M. WOLF Pascal, Mme BUREAU Marine, Mme LE REUN Karine, Mme FRANÇAIS Chloé, M. RIGOLI Claude - Adjoint, M. COLMARD Philippe, M. DE LA BARRERA NAUMANN Victor, M. EL YAKOUTY Abdelhak, Mme HAVEL Céline, M. HAVEL Julien, Mme LAIDEVANT Céline, M. LAPRAZ Arnaud, Mme PILON Aurélie, Mme SABY Annick, Mme SMADJA Karine, M. BARRAS Olivier, Mme LAMAISON Josiane, M. MAILLET Laurent, Mme PES Catherine, M. SECHAUD Jean-François, M. ROBERT Stéphane, M. LECLERCQ Patrick, conseillers municipaux

**Absents ayant donné pouvoir** : M. SONDAG Patrice (pouvoir à Mme BUREAU Marine), Mme DELBAYS Emilie (pouvoir à Mme SMADJA Karine), M. LEPINE Jean-Luc (pouvoir à Mme SABY Annick), Mme GACHET Audrey (pouvoir à M. MAILLET Laurent)

**Absente** : Mme FICHARD Andrée

**Secrétaire de séance** : Mme BUREAU Marine

Finances

#### DEL20230605\_04

#### Objet : Demande de subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police 2022 - Programme 2023

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune poursuit une politique active en matière de sécurité- accessibilité et a programmé des travaux pour la création de bateaux sur les trottoirs. Avec la réalisation de la nouvelle médiathèque un nouveau parking a été créé ainsi qu'un chemin d'accès qui nécessite la création de bateaux. De plus avec la rénovation et la création de nouveau cours de tennis, un nouveau chemin d'accès est prévu pour rejoindre l'équipement sportif.

Ces travaux peuvent bénéficier d'une aide du conseil départemental, autres opérations de sécurité, dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police 2022, programme 2023.

CONSIDERANT que le financement de cette opération s'effectuera comme suit :

Dépenses	
Estimation des Travaux	10 014.55 € HT
<b>Total</b>	<b>10 014.55 € HT</b>

Recettes		
Amendes de police	3 004.37 € HT	70 %
Autofinancement	7 010.19 € HT	30 %
<b>Total</b>	<b>10 014.55 € HT</b>	<b>100 %</b>

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à effectuer toutes les  
vue de réaliser ces travaux en matière de sécurité - accessibilité ;

- **APPROUVE** le plan de financement ;

- **SOLLICITE** une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police 2022 pour  
le programme 2023 ;

- **DONNE** pouvoir à Madame le Maire pour la transmission de la présente délibération et pour son  
exécution.

Certifié exact,

Le secrétaire de séance,  
Marine BUREAU

Le Maire,  
Claire CHUINARD

